



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA DIX-HUITIÈME SESSION,
TENUE À BONN DU 4 AU 13 JUIN 2003**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 – 4	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	5 – 7	3
A. Adoption de l'ordre du jour	5 – 6	3
B. Organisation des travaux de la session	7	5
III. TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (point 3 de l'ordre du jour)	8 – 10	5
A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements ...	8 – 10	5
B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation	8 – 10	5
IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (point 4 de l'ordre du jour)	11 – 29	7
A. Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto .	11 – 13	7
B. Questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.....	14 – 17	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Questions relatives à la notification et à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention	18 – 20	11
D. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto	21 – 23	12
E. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie	24 – 26	13
F. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	27 – 29	15
V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (point 5 de l'ordre du jour)	30 – 33	16
VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (point 6 de l'ordre du jour)	34 – 36	19
VII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (point 7 de l'ordre du jour)	37 – 39	19
VIII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (point 8 de l'ordre du jour)	40 – 42	22
IX. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)	43 – 50	23
A. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre	43 – 45	23
B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto	46 – 48	24
C. Autres questions	49 – 50	24
X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 10 de l'ordre du jour)	51	25
<u>Annexe</u>		
Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa dix-huitième session		26

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(point 1 de l'ordre du jour)

1. La dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue au Maritim Hotel, à Bonn (Allemagne), du 4 au 13 juin 2003.
2. Le Président du SBSTA, M. Halldor Thorgeirsson (Islande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Arthur Rolle (Bahamas) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et à M^{me} Tatyana Ososkova (Ouzbékistan) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.
3. M. Thorgeirsson a ensuite donné la parole à M^{me} Joke Waller-Hunter, Secrétaire exécutive de la Convention. Dans sa déclaration liminaire, M^{me} Waller-Hunter a indiqué que la Convention était arrivée à un tournant de son histoire et que le SBSTA devait décider des orientations de son futur programme de travail. Elle a souligné la nécessité de conclure, à la neuvième session de la Conférence des Parties, l'examen des questions restées en suspens au sujet du Protocole de Kyoto. Elle a invité le SBSTA à prendre connaissance de l'examen du budget au sein de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et à adapter ses demandes concernant les travaux futurs aux ressources disponibles. Après cette intervention, le Président du SBSTA a proposé aux participants d'examiner, d'un point de vue stratégique, l'état actuel des travaux du SBSTA et la voie à suivre pour continuer à satisfaire aux exigences de la Convention. Il a remercié le secrétariat pour le travail qu'il effectuait et l'appui qu'il fournissait avec compétence.
4. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1^{re} séance, le 4 juin, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2003/1).
6. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour sans modification:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.

3. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat:
 - a) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;
 - b) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation.
4. Questions méthodologiques:
 - a) Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto;
 - b) Questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - c) Questions relatives à la notification et à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - d) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto;
 - e) Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie;
 - f) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
5. Mise au point et transfert de technologies.
6. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
7. Recherche et observation systématique.
8. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
9. Questions diverses:
 - a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;
 - b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
10. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session
(point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 4 juin. Au cours de la même séance, les Parties ont été informées de l'état de la documentation, du calendrier des travaux proposé et des demandes d'accréditation provisoire aux sessions des organes subsidiaires soumises par 17 organisations non gouvernementales. Le SBSTA a décidé d'admettre ces organisations sur la base des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjudice des mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

III. TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT
(point 3 de l'ordre du jour)

A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements
(point 3 a) de l'ordre du jour)

B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation
(point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBSTA a examiné cette question, y compris les points 3 a) et 3 b), à ses 2^e et 6^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/2 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom de l'AOSIS.

9. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner les points 3 a) et 3 b) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Walid Al-Malik (Émirats arabes unis) et M. David Warrilow (Royaume-Uni). À la 6^e séance, les coprésidents ont rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

10. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹:

a) Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1, présentant les vues des Parties sur les questions traitées dans les conclusions de la seizième session du SBSTA et sur les aspects du troisième rapport d'évaluation (TRE) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) susceptibles d'aider à examiner plus avant les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties et à celui de ses

¹ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.15.

organes subsidiaires ainsi que le document FCCC/SBSTA/2003/2 qui contient une synthèse des vues communiquées par les Parties;

b) Le SBSTA a rappelé les conclusions de sa seizième session [FCCC/SBSTA/2002/6, par. 15 c)] selon lesquelles le TRE constituait de manière générale un document de référence utile que l'on devrait consulter régulièrement pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties et à celui de ses organes subsidiaires, étant entendu que d'autres informations appropriées seraient elles aussi pertinentes pour d'autres points de ces ordres du jour;

c) Le SBSTA a également rappelé les conclusions de sa seizième session concernant le TRE énoncées aux paragraphes 15 d) ii et iii du document FCCC/SBSTA/2002/6. Il a décidé d'achever ses travaux relevant du point de l'ordre du jour relatif au TRE à sa dix-neuvième session et de commencer à examiner régulièrement les deux nouveaux points de l'ordre du jour ci-après à partir de sa vingtième session en tenant compte des travaux que lui-même et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre menaient déjà et de la nécessité d'éviter les doubles emplois:

- i) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;
- ii) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation;

d) Le SBSTA a invité les Parties à soumettre au secrétariat, le 30 octobre 2003 au plus tard, leurs vues sur les éléments et la portée des travaux à mener au titre de ces deux nouveaux points de l'ordre du jour ainsi que sur les priorités dans le cadre de ces travaux, y compris une proposition de calendrier. Il a prié le secrétariat de préparer les communications afin de faciliter l'examen desdits points à sa dix-neuvième session;

e) Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'organiser immédiatement avant sa dix-neuvième session des consultations, auxquelles participeraient le GIEC et des professionnels tels que des représentants de l'industrie, des administrations locales et des organisations non gouvernementales, pour communiquer des informations et mettre en commun des données d'expérience relatives aux points de l'ordre du jour mentionnés au paragraphe 10 c) ci-dessus et faciliter le développement de ces deux nouveaux points. Ces consultations devraient aussi donner l'occasion d'examiner la portée des travaux à mener dans ce contexte;

f) Le SBSTA a fait observer que les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques à la fois de l'adaptation et des mesures d'atténuation pouvaient contribuer notamment à la réalisation des objectifs de la Convention et au développement durable. Il a décidé de prendre note de ces liens possibles lors de l'examen des deux nouveaux points mentionnés au paragraphe 10 c) ci-dessus;

g) Le SBSTA a décidé d'examiner un projet de décision à sa dix-neuvième session afin de le renvoyer à la Conférence des Parties pour qu'elle l'adopte à sa neuvième session.

IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(point 4 de l'ordre du jour)

A. Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto

(point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, les 4 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/INF.1 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.3 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Une déclaration a également été faite par le représentant du GIEC.

12. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA, avec le concours de M. Harald Dovland (Norvège). À la 5^e séance, M. Dovland a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

13. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes²:

a) Le SBSTA a pris note des vues préliminaires des Parties sur les activités méthodologiques précises qu'il y aurait lieu de mener et sur l'approche stratégique à concevoir pour les futurs travaux d'ordre méthodologique, présentées dans le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.3, ainsi que des informations données dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.1 qui fait la synthèse des opinions exprimées par les Parties et des éléments provisoires d'un éventuel programme de travail;

b) Le SBSTA a noté que, s'inscrivant dans une approche stratégique, des travaux méthodologiques seraient utiles et bénéfiques à toutes les Parties. Ils devraient viser, entre autres, à mieux répondre aux besoins des organes subsidiaires de la Conférence des Parties ainsi que de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à aider les Parties à honorer les engagements pris au titre de la Convention et du Protocole, à faciliter la prise de décisions dans le cadre de ces deux instruments et à étudier de façon plus approfondie l'évolution future du climat. L'Organe a souligné la nécessité d'organiser efficacement ces travaux, de façon notamment à accroître au maximum la synergie et à réduire autant que faire se peut les doubles emplois. Il faut à cet égard établir un ordre de priorité, en tenant compte des délibérations sur divers points de l'ordre du jour;

c) Le SBSTA a insisté sur l'importance d'une information fiable. À ce sujet, il a examiné la proposition faite dans le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.3/Add.1, visant à créer une interface qui permette d'améliorer l'accès des Parties aux données, et a prié le secrétariat

² Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.8.

d'établir, pour examen à sa dix-neuvième session, un document faisant le point de la disponibilité, de l'accessibilité et de la comparabilité des sources actuelles de données sur les émissions et de données socioéconomiques pertinentes. Il a également prié le secrétariat de présenter des options pour la mise au point, l'installation et la gestion d'une interface de données, en indiquant quelles en seraient les incidences financières, pour examen à sa dix-neuvième session. L'Organe a décidé d'examiner plus avant la proposition figurant dans le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.3/Add.1 lors de sa prochaine session;

d) Le SBSTA a décidé de poursuivre, à sa dix-neuvième session, l'examen des propositions des Parties concernant les éléments provisoires d'un éventuel programme de travail. Il les a invitées à soumettre, avant le 15 août 2003, des observations supplémentaires sur les éléments d'un tel programme, eu égard aux considérations exposées au paragraphe 13 b) ci-dessus. Il a aussi prié le secrétariat de mettre à jour l'annexe des présentes conclusions³, en tenant compte des communications des Parties, afin de faciliter l'examen de la question à sa dix-neuvième session;

e) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des renseignements fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en ce qui concerne les travaux prévus afin de revoir la version révisée en 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Il a invité le Groupe d'experts:

- i) À prendre note du document FCCC/SBSTA/2003/INF.1 et des vues des Parties exposées dans le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.3 et Add.1;
- ii) À lui rendre compte, à sa dix-neuvième session et éventuellement aux sessions suivantes, des progrès de la révision de ces lignes directrices.

B. Questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
(point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, les 4 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/3, FCCC/SBSTA/2003/INF.2, FCCC/SBSTA/2003/INF.5 et Add.1, FCCC/SBSTA/2003/INF.6 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

Questions relatives aux lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8

15. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Newton Paciornik (Brésil) et M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande). À la 5^e séance, les coprésidents ont rendu compte des résultats de ces consultations.

³ Adoptées telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.8. S'agissant du texte définitif de l'annexe, voir FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1.

Questions relatives aux registres au titre du paragraphe 4 de l'article 7

16. À la 1^{re} séance, M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande), à qui le Président du SBSTA avait demandé de présider les consultations d'intersession concernant les registres, a rendu compte du résultat des consultations tenues le 2 juin 2003, à Bonn. À la même séance, le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen des questions relatives aux registres au titre du paragraphe 4 de l'article 7 durant la séance de consultations informelles organisée par le Président du SBSTA, avec le concours de M. Ward. À la 5^e séance, M. Ward a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

17. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁴:

Questions relatives aux lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8

a) Le SBSTA a pris note des informations présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2003/3 et FCCC/SBSTA/2003/INF.2 ainsi que dans l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2002/13. Il a par ailleurs examiné d'autres moyens d'améliorer le professionnalisme et les prestations des équipes d'examen composées d'experts. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa neuvième session, un projet de décision⁵ portant sur des questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto, à savoir:

- i) Un programme de formation à l'intention des membres des équipes d'experts participant à l'examen initial prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto;
- ii) Un code de bonne pratique en matière de traitement des informations confidentielles lors de l'examen des inventaires de gaz à effet de serre prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto;
- iii) Un accord de services d'experts intéressant les membres des équipes participant aux examens prévus à l'article 8 du Protocole de Kyoto;
- iv) Des critères de sélection des examinateurs principaux qui feront partie des équipes d'experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto;

b) Le SBSTA s'est félicité des résultats du deuxième atelier sur les ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto, tenu à Lisbonne (Portugal) du 7 au 9 avril 2003, et a pris note du rapport de cet atelier (FCCC/SBSTA/2003/INF.5 et Add.1). Il a décidé de recommander pour adoption par la Conférence des Parties, à sa neuvième session,

⁴ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.6.

⁵ Adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.6/Add.1, compte tenu des modifications apportées oralement à la 5^e séance. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.2.

un projet de décision⁶ sur les directives techniques applicables aux méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto;

Questions relatives aux registres au titre du paragraphe 4 de l'article 7

c) Le SBSTA a pris note du rapport concernant les consultations d'intersession sur les registres (FCCC/SBSTA/2003/INF.6), qui s'étaient tenues à Bonn le 2 juin 2003, et de l'état d'avancement de l'élaboration, par le secrétariat, des spécifications fonctionnelles du relevé des transactions et des normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres;

d) Le SBSTA s'est félicité des contributions versées par plusieurs Parties au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ainsi que des annonces de contributions faites durant la session en vue de la mise au point du relevé des transactions et de l'élaboration des normes techniques pour l'échange de données. Il a engagé les Parties visées à l'annexe II de la Convention à apporter des contributions supplémentaires afin de permettre au secrétariat de mener à bien en 2003 les travaux demandés dans la décision 24/CP.8, condition nécessaire à la mise en place, en temps voulu, des registres nationaux et du registre du mécanisme pour un développement propre;

e) Le SBSTA a noté par ailleurs que les ressources nécessaires pour mener à bien le travail de conception et de mise en application du relevé des transactions en 2004 et, par la suite, pour exploiter et tenir le relevé des transactions, risquaient d'être importantes. Il a demandé au secrétariat d'étudier comment il serait possible de réduire les ressources nécessaires, notamment par une collaboration avec les Parties sur les questions techniques, et de renseigner sur ce point les participants aux consultations d'intersession sur les registres ainsi que le SBSTA à sa dix-neuvième session. Le SBSTA a noté également les vues de certaines Parties selon lesquelles la contribution des Parties visées à l'annexe II au financement nécessaire, conformément à la décision 24/CP.8, devrait être répartie comme il se doit, compte tenu des contributions antérieures à ces travaux;

f) Rappelant la demande formulée dans la décision 24/CP.8 selon laquelle le secrétariat devrait collaborer étroitement avec les experts techniques lorsqu'il entreprendrait les travaux sur les normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres, le SBSTA a relevé, en particulier, la nécessité pour chaque Partie visée à l'annexe I concernée de désigner, si elle ne l'avait pas encore fait, l'administrateur qui serait chargé de tenir son registre national. Il a fait observer aussi que les Parties devaient identifier les experts techniques qui pourraient contribuer aux travaux du secrétariat ainsi qu'à la coordination des pratiques de gestion entre les systèmes de registres.

⁶ Adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.6/Add.2 et Add.3. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.2.

C. Questions relatives à la notification et à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
(point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, les 4 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/3 et FCCC/SBSTA/2003/INF.2, tous deux distribués dans le cadre du point 4 b).

19. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner les questions relatives à ce point de l'ordre du jour dans le cadre du groupe de contact chargé de la question 4 b) et d'élaborer des conclusions distinctes.

2. Conclusions

20. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁷:

a) Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les résultats du stage pilote sur l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention, qui a été organisé à Genève (Suisse), du 2 au 6 décembre 2002, avec l'appui du Gouvernement suisse;

b) Le SBSTA a pris note des informations concernant le bilan des activités pilotes de formation organisées à l'intention des experts des équipes d'examen qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/3, et des informations sur le traitement des données confidentielles dans le cadre de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.2. Le SBSTA a également examiné les moyens supplémentaires qui permettraient d'améliorer le professionnalisme et l'efficacité des équipes d'experts qui procèdent à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I. Il a décidé de recommander à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'adopte à sa neuvième session, un projet de décision⁸ sur les questions relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, à savoir:

- i) Un programme de formation à l'intention des experts appelés à faire partie des équipes d'examen;
- ii) Un code de bonne pratique en matière de traitement des informations confidentielles;
- iii) Un accord de services d'experts applicable aux membres des équipes chargées de l'examen des inventaires.

⁷ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.7.

⁸ Adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.7/Add.1. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1.

c) Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que les ressources nécessaires à cet effet soient disponibles, d'achever la préparation du cours de base sur l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, tel qu'il est décrit à l'annexe I du projet de décision mentionné au paragraphe 20 b) ci-dessus, l'objectif étant d'organiser ce cours en 2004 en vue de former de nouveaux experts des inventaires appelés à participer aux examens des inventaires de gaz à effet de serre établis par les Parties visées à l'annexe I en vertu de la Convention.

D. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto
(point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

21. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 6^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/4, FCCC/SBSTA/2003/5, FCCC/SBSTA/2003/6, FCCC/SBSTA/2003/7, FCCC/SBSTA/2003/8, FCCC/SBSTA/2003/MISC.5 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.22, Add.1 à 4 et Add.5 et Corr.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

22. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Thelma Krug (Brésil) et M. Karsten Sach (Allemagne). À la même séance, le Président a remercié le Gouvernement brésilien d'avoir accueilli l'Atelier sur les définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement, à Foz do Iguacu (Brésil), du 12 au 14 février 2003, ainsi que les Gouvernements du Canada, de l'Allemagne, de la Finlande et du Japon, d'avoir accordé leur aide financière. À la 6^e séance, les coprésidents ont rendu compte des résultats des consultations du groupe de contact.

2. Conclusions

23. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁹:

a) Le SBSTA s'est félicité des renseignements communiqués dans les documents FCCC/SBSTA/2002/MISC.22 et Add.1 à 4 et Add.5 et Corr.1 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.5. Il a pris note des documents FCCC/SBSTA/2003/4, 5, 6, 7 et 8 que le secrétariat avait établis conformément au projet de cadre de référence et calendrier des travaux qui avait été adopté par le SBSTA à sa seizième session (FCCC/SBSTA/2002/6, annexe I);

b) Le SBSTA a avancé dans son examen des définitions et modalités applicables à la prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) au cours de la première période d'engagement. Il a

⁹ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.13.

examiné le texte de synthèse reproduit sous la cote FCCC/SBSTA/2003/4 et a élaboré un texte de négociation¹⁰;

c) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de l'obtention de fonds supplémentaires, des consultations de présession afin d'examiner plus avant les questions traitées dans le projet de texte de négociation;

d) Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux, sur la base du texte de négociation, à sa dix-neuvième session, conformément au programme de travail qui avait été approuvé à sa seizième session.

E. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie
(point 4 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

24. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 4 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/MISC.1 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

25. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA, avec le concours de M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 5^e séance, les coordonnateurs ont rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

26. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹¹:

a) Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans l'établissement d'un guide des bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Le SBSTA a rappelé le paragraphe 4 de la décision 11/CP.7 et a pris note de la possibilité d'inclure des méthodes permettant d'estimer les variations du carbone stocké dans les produits ligneux récoltés dans une annexe ou un appendice au rapport du Groupe d'experts sur ces pratiques. Il a invité le GIEC:

¹⁰ Adopté tel qu'il figure dans l'annexe au document FCCC/SBSTA/2003/L.13. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.3.

¹¹ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.3.

- i) À lui soumettre le rapport en question pour examen à sa dix-neuvième session et pour adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa neuvième session;
- ii) À organiser une réunion parallèle sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie pendant la dix-neuvième session du SBSTA;

b) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, en consultation avec le Groupe d'experts, un projet de cadre uniformisé de présentation des rapports sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, pour examen à sa dix-neuvième session. Ce projet devrait être fondé, entre autres, sur les travaux du GIEC relatifs aux bonnes pratiques dans ce domaine et sur les résultats de l'utilisation par les Parties du cadre uniformisé de présentation des rapports pour le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie;

c) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts en ce qui concerne l'établissement de définitions des activités humaines directes de «dégradation» des forêts et de «destruction» d'autres types de végétation, ainsi que les options méthodologiques pour inventorier et notifier les émissions résultant de ces activités;

d) Le SBSTA a également pris note des renseignements communiqués par le Groupe d'experts sur la mise au point de méthodes réalistes permettant d'établir une distinction entre, d'une part, les variations des stocks de carbone ainsi que les émissions par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre engendrées directement par des activités humaines et, d'autre part, les effets indirects des activités humaines, les effets de phénomènes naturels et les effets de pratiques forestières antérieures. Le SBSTA a invité le Groupe d'experts à lui rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine à sa dix-neuvième session et à lui faire connaître ses plans en matière d'examen. Il a rappelé la décision 11/CP.7 et invité le Groupe d'experts à lui présenter un rapport sur la question, pour examen lors de sa vingt et unième session;

e) Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties sur les conséquences de la comptabilisation des produits ligneux récoltés (FCCC/SBSTA/2003/MISC.1 et Add.1). Il a décidé de poursuivre l'examen des questions concernant ces produits à sa dix-neuvième session et aux sessions suivantes;

f) Le SBSTA a pris note des renseignements fournis par le secrétariat et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet du Partenariat pour les forêts et a encouragé le secrétariat à collaborer plus étroitement avec cette association dans le domaine de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

F. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux
(point 4 f) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

27. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 4 et 12 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/INF.3. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom de l'AOSIS. Le représentant d'une des Parties a noté avec préoccupation que les émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports aériens internationaux avaient augmenté d'environ 50 % au cours de la dernière décennie (FCCC/SBSTA/2003/INF.3, par. 11). Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

28. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA, avec le concours de M. Greg Terrill (Australie). À la 5^e séance, M. Terrill a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

29. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹²:

a) Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par l'OACI et l'OMI au sujet des travaux méthodologiques consacrés aux émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux et des travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir dans ce domaine. Le SBSTA a remercié les deux organisations d'avoir coopéré avec le secrétariat et, en particulier, d'avoir organisé deux réunions d'experts sur les questions méthodologiques;

b) Le SBSTA a pris note des informations contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2003/INF.3 et FCCC/SBSTA/2003/INF.1 et a approuvé les éléments pour les travaux méthodologiques futurs présentés au paragraphe 64 du document FCCC/SBSTA/2003/INF.3¹³;

c) Le SBSTA a invité l'OACI et l'OMI, agissant en consultation avec le secrétariat, à organiser, avant la tenue de sa vingtième session, deux réunions d'experts. L'objet de ces réunions serait d'examiner différentes solutions envisageables en vue d'améliorer les méthodes d'estimation et de notification des émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux à titre de contribution aux travaux entrepris par le Groupe d'experts

¹² Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.20.

¹³ L'alinéa e du paragraphe 64 du document FCCC/SBSTA/2003/INF.3 est le résultat d'une erreur technique et doit être considéré comme inexistant.

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) aux fins de la révision des lignes directrices pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre en vertu des dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto.

V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

30. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, les 5 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/INF.4 et FCCC/TP/2003/2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

31. À la 3^e séance, M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana), Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), a rendu compte des résultats de la troisième réunion du GETT, qui s'était tenue les 30 et 31 mai 2003 à Bonn (Allemagne). À la même séance, le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA, assisté par M. Terry Carrington (Royaume-Uni) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À la 5^e séance, les coordonnateurs ont rendu compte des résultats de ces consultations.

32. À la 5^e séance également, le Président a informé le SBSTA de la démission d'un membre du GETT au cours de la huitième session de la Conférence des Parties et de son remplacement par M. Leonidas Osvaldo Girardin (Argentine). Il a également indiqué au SBSTA qu'à la suite d'une demande formulée au paragraphe 2 a) de la décision 10/CP.8, il avait tenu des premières consultations avec les Présidents du GETT et du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Étant donné que certains des groupes d'experts créés en vertu de la Convention relevaient du SBI, M^{me} Daniela Stoycheva, Présidente du SBI, s'était associée aux consultations. Le Président a indiqué que les premières consultations avaient été fort utiles, que les participants avaient décidé de se réunir régulièrement, à l'occasion des sessions des organes subsidiaires et qu'il tiendrait les Parties informées des progrès réalisés lors des sessions ultérieures du SBSTA.

2. Conclusions

33. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹⁴:

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction du rapport du secrétariat concernant l'atelier sur des environnements propices au transfert de technologies, qui avait eu lieu les 9 et 10 avril 2003 à Gand (Belgique) (FCCC/SBSTA/2003/INF.4). Il s'est félicité de la qualité de l'appui fourni par le Gouvernement belge et l'Université de Gand pour l'accueil de cette réunion et de l'aide financière accordée par les Gouvernements des pays suivants: Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

¹⁴ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.5.

b) Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le document technique sur des environnements propices au transfert de technologies (FCCC/TP/2003/2) établi par le secrétariat sous la direction du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) et a constaté qu'il contenait des renseignements à la fois abondants et précieux sur les conditions propices – aux niveaux tant intérieur qu'international – au transfert de technologies dans les secteurs pertinents, y compris des études de cas, des enseignements à en retirer et la synthèse des principaux facteurs de succès;

c) Le SBSTA a remercié le Président du GETT de son rapport oral sur les résultats de la troisième réunion du Groupe d'experts, tenue les 30 et 31 mai 2003 à Bonn (Allemagne), et a pris note de ses recommandations sur les activités futures concernant des environnements propices, le renforcement des capacités pour le transfert de technologies, l'information technologique et les évaluations des besoins technologiques;

d) Le SBSTA s'est félicité de l'offre faite par l'Initiative technologie et climat (ITC), en collaboration avec le GETT, le secrétariat et les organisations internationales compétentes, d'organiser en 2003 et 2004 au maximum trois ateliers régionaux sur l'évaluation des besoins technologiques et l'information technologique;

e) Le SBSTA a noté que le Président du GETT, dans le rapport oral qu'il avait présenté au SBSTA à sa dix-huitième session, avait notamment estimé que l'efficacité du transfert de technologies était fortement tributaire de la participation de diverses parties prenantes et que les pouvoirs publics avaient un rôle primordial à jouer en créant des conditions favorables. La coopération et les partenariats internationaux ont été considérés comme des moyens susceptibles de contribuer à favoriser le transfert de technologies entre les pays;

f) Le SBSTA a également noté que la mise en place d'environnements propices et le transfert international de technologies privilégiaient les techniques d'atténuation, mais qu'il était très important de favoriser des environnements qui encouragent également la mise au point et le transfert de techniques d'adaptation;

g) Le SBSTA a en outre pris note de l'intention du GETT et du secrétariat de poursuivre leurs travaux sur un document technique relatif au renforcement des capacités pour la mise au point et le transfert de technologies et de communiquer ce document au SBSTA pour qu'il l'examine à sa dix-neuvième session. Il a constaté qu'un tel document pouvait fournir des renseignements importants et utiles sur la mise en œuvre des cadres faisant l'objet des annexes aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7, et l'examen approfondi de l'application du cadre de renforcement des capacités par la Conférence des Parties à sa neuvième session;

h) Le SBSTA a pris note des progrès réalisés concernant le manuel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) relatif aux méthodes d'évaluation des besoins technologiques, dont le Président du GETT avait rendu compte, et a engagé le PNUD à accélérer ses travaux de concert avec le GETT et le secrétariat en vue de mettre la dernière main à ce manuel;

i) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat leurs évaluations des besoins technologiques, une fois celles-ci achevées, en vue de les diffuser par l'intermédiaire du système TT:CLEAR;

j) Le SBSTA a encouragé les ONG représentant les milieux professionnels et industriels, et les organisations internationales compétentes, à organiser, en concertation avec le GETT et le secrétariat, des ateliers par secteur et autres activités se rapportant aux environnements propices à la mise au point et au transfert de technologies, en vue d'échanger des données d'expérience et des enseignements connexes, et à communiquer au secrétariat des informations sur les résultats de ces activités;

k) Le SBSTA a prié le GETT:

- i) D'envisager d'inclure dans son programme de travail futur des activités visant à favoriser la mise au point d'écotechnologies, notamment de techniques d'adaptation;
- ii) D'examiner les résultats de l'atelier sur les synergies et la coopération avec les autres conventions qui devait avoir lieu du 2 au 4 juillet 2003 en Finlande et de recommander, le cas échéant, des mesures complémentaires au SBSTA à sa dix-neuvième session;

l) Le SBSTA a prié le secrétariat de s'acquitter des tâches ci-après à condition de disposer des ressources requises:

- i) Organiser, en concertation avec le GETT et en coopération avec d'autres organisations compétentes, une table ronde de haut niveau entre représentants des gouvernements, des milieux professionnels et de l'industrie à la neuvième session de la Conférence des Parties en vue d'examiner les environnements propices au transfert de technologies au titre du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention;
- ii) Organiser une réunion spéciale du GETT à l'occasion des rencontres technologiques que le Gouvernement indien prévoyait d'organiser en novembre 2003 à New Delhi (Inde);
- iii) Poursuivre ses travaux sur l'établissement de liens entre le système TT:CLEAR, le Réseau des solutions de substitution durables (SANet) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ITC et d'autres systèmes pertinents d'information technologique et centres de documentation, ainsi que les centres technologiques nationaux/régionaux existants en vue essentiellement de disposer d'un moyen efficace de mettre en évidence, à l'intention des partenaires financiers et/ou techniques potentiels, les possibilités de transfert de technologies recensées par les Parties dans le cadre de leurs évaluations des besoins technologiques;
- iv) Rendre compte des résultats des activités mentionnées ci-dessus au paragraphe 33 j) pour que le SBSTA les examine à ses sessions ultérieures.

**VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE
«BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
(point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 6^e séances, les 5 et 13 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2003/7/Add.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

35. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Richard Muyungi (Tanzanie) et M. Greg Terrill (Australie). À la 6^e séance, les coprésidents ont rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

36. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA s'est félicité des progrès réalisés dans l'application de la décision 13/CP.7. Toutes les Parties sont convenues qu'il restait important d'appliquer la décision 13/CP.7. Le SBSTA a décidé d'examiner plus avant ce point de l'ordre du jour à sa dix-neuvième session¹⁵.

VII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE
(point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

37. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, les 5 et 12 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont également été faites par des représentants du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

38. À la 3^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des consultations de présession qu'il avait présidées sur les systèmes mondiaux d'observation du climat¹⁶, eu égard notamment au *Deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat dans le contexte de la CCNUCC*¹⁷ (deuxième rapport sur l'adéquation), et qui s'étaient tenues à Bonn

¹⁵ Texte adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.12.

¹⁶ Par «système mondial d'observation du climat», il faut entendre tous les systèmes d'observation qui pourraient contribuer à la surveillance planétaire du système climatique de la Terre. Il comprend, notamment, le Système mondial d'observation du climat (SMOC) à parrainage multiple, dont la coordination est assurée par son secrétariat, placé sous la direction du Comité directeur et des groupes scientifiques du SMOC.

¹⁷ Rapport n° GCOS-82, publié sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

le 2 juin 2003. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Stefan Rösner (Allemagne) et M. S. N. Sok Appadu (Maurice). À la 5^e séance, les coprésidents ont rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

39. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹⁸:

a) Le SBSTA s'est félicité du deuxième rapport sur l'adéquation établi sous la direction du comité directeur du SMOC, et a salué le travail accompli par ceux qui avaient participé à sa préparation;

b) Le SBSTA a pris acte du document FCCC/SBSTA/2003/9 et a accueilli avec satisfaction le rapport oral de son président sur les vues échangées et les exposés présentés aux consultations organisées par le secrétariat avant la session;

c) Le SBSTA a noté que le deuxième rapport sur l'adéquation offrait l'occasion de pousser les gouvernements à améliorer les systèmes mondiaux d'observation du climat, mais qu'il fallait encore définir les priorités, remédier aux carences des réseaux dans les divers domaines et évaluer les incidences financières. Un large éventail de groupes d'utilisateurs devait être associé à l'établissement de ces priorités, et le SMOC permettait de placer les activités régionales et nationales dans un contexte mondial;

d) Le SBSTA a noté en outre que le rapport qui lui avait été présenté, à sa dix-huitième session, par le comité directeur du SMOC¹⁹ contenait quatre recommandations capitales, toutes hautement prioritaires, concernant les normes en matière d'observation et l'échange de données, l'établissement de produits climatologiques intégrés de qualité, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes, ainsi que la question des communications des Parties. Il a décidé de prendre en considération ces recommandations dans ses travaux futurs;

e) Le SBSTA a noté qu'il y avait eu des progrès dans l'application des systèmes mondiaux d'observation du climat, notamment en ce qui concernait l'utilisation des données satellitaires et la fourniture de certaines observations océanographiques. Les réseaux d'observation terrestre n'étaient toutefois pas encore pleinement opérationnels, la couverture des réseaux océanographiques était incomplète et leur fonctionnement régulier n'était pas garanti, tandis que la couverture et la qualité des réseaux mondiaux d'observation atmosphérique laissaient à désirer;

f) Le SBSTA a noté que l'établissement et l'échange de données et de produits de qualité étaient indispensables pour répondre aux besoins de la Convention. Il a instamment prié les Parties d'accorder un rang de priorité élevé à la solution de deux types de problèmes nuisant à l'obtention de données, définis dans le deuxième rapport sur l'adéquation, à savoir:

¹⁸ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.4.

¹⁹ «Report to SBSTA 18 from the GCOS steering committee regarding the Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate», publié sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

- i) De nombreuses données ne sont pas rassemblées ou, si elles sont recueillies au niveau national, ne sont pas reçues pas les centres mondiaux de données;
- ii) De précieuses données rétrospectives existent, mais elles n'ont pas été numérisées ni soumises à un contrôle de qualité;

g) Pour mieux comprendre les obstacles à l'amélioration de la réception, par les centres mondiaux de données, de renseignements provenant des réseaux d'observation atmosphérique et hydrologique, le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à effectuer, en consultation avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une analyse de certains problèmes et des solutions possibles, pour examen à sa vingtième session. Il l'a également invité à formuler, dans son rapport, des observations sur l'accès aux informations détenues par les centres mondiaux de données;

h) Le SBSTA a en outre noté que les systèmes mondiaux d'observation du climat n'étaient pas conçus pour répondre à tous les besoins de ceux qui s'intéressaient aux effets des changements climatiques. Pour résoudre ce problème ainsi que des questions connexes, les Parties et les organisations intergouvernementales, en planifiant leurs activités, devraient étudier la possibilité d'améliorer les liens, ou d'établir des relations, avec des réseaux spécialisés dans les régions vulnérables aux changements climatiques;

i) Le SBSTA a prié les Parties de faire connaître avant le 15 septembre 2003 leurs vues sur les priorités à la lumière du deuxième rapport sur l'adéquation, en tenant tout particulièrement compte du rapport que lui avait présenté le comité directeur du SMOC à sa dix-huitième session, en vue d'aider le secrétariat du SMOC à établir un plan d'action concernant l'observation intégrée du climat à l'échelle mondiale, et a demandé au secrétariat de regrouper leurs réponses dans un seul et même document. Il a également demandé au secrétariat du SMOC d'établir une synthèse de ces réponses et de la lui communiquer, par l'intermédiaire du secrétariat, pour examen à sa dix-neuvième session;

j) Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa dix-neuvième session, le projet de décision²⁰ en vue de le renvoyer à la Conférence des Parties pour adoption lors de sa neuvième session;

k) Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait formulées à sa dix-septième session [FCCC/SBSTA/2002/13, par. 45 g) iii)] par lesquelles il invitait les milieux scientifiques à communiquer leurs vues au sujet des activités liées aux priorités en matière de recherche énoncées dans les documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1. Il a demandé au secrétariat de contacter les organisations pertinentes et de fournir les informations appropriées au SBSTA à sa dix-neuvième session²¹.

²⁰ Adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.4/Add.1, compte tenu des modifications apportées oralement à la 5^e séance. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1.

²¹ Durant la séance de clôture et à la demande du Président, le présent paragraphe, communiqué par le groupe de contact au titre du point 3 de l'ordre du jour, a été inclus dans les présentes conclusions.

VIII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

40. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 5^e séances, les 6 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/INF.7 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.6. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un s'est exprimé au nom de l'AOSIS et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants de la FAO, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), de la Convention relative aux zones humides (signée en 1971 à Ramsar, Iran) ci-après dénommée la Convention de Ramsar, du GIEC et de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

41. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu que le Président établirait un projet de conclusions sur la question, avec le concours du secrétariat et après consultation des Parties intéressées.

2. Conclusions

42. À sa 5^e séance, le 12 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes²²:

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations fournies par le secrétariat dans un rapport oral sur les activités liées à la coopération avec d'autres organismes internationaux, notamment des informations sur la quatrième réunion du Groupe de liaison mixte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Le SBSTA a pris acte de l'importance que revêtait cette coopération et a exprimé son soutien aux efforts déployés en vue de l'améliorer encore;

Coopération avec les autres conventions

b) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides au sujet de leurs activités liées à la coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le SBSTA a également pris note d'une déclaration écrite émanant de la Convention sur la diversité biologique;

c) Le SBSTA est convenu de poursuivre le débat sur la coopération avec les autres conventions à sa dix-neuvième session, en tenant compte des résultats de l'atelier devant se tenir à Espoo (Finlande) du 2 au 4 juillet 2003, afin de fournir des conseils supplémentaires au secrétariat et aux Parties, le but étant de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session;

²² Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.9.

Coopération avec les organismes scientifiques et les autres organismes des Nations Unies

d) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants du GIEC, de la FAO et de l'UICN. Il s'est félicité des efforts déployés par ces organismes pour contribuer à l'objectif de la Convention;

e) Le SBSTA a accueilli avec satisfaction la décision prise par le GIEC d'élaborer son quatrième rapport d'évaluation. Le SBSTA a pris note des informations fournies au sujet des travaux préparatoires concernant la portée, la structure et le contenu du rapport de synthèse et a noté en s'en félicitant que le GIEC avait invité les États parties à lui transmettre directement leurs observations sur ces travaux avant la prochaine session plénière du GIEC, en novembre 2003;

f) Le SBSTA a également pris note du document FCCC/SBSTA/2003/INF.7, contenant des informations sur la participation du secrétariat à des réunions tenues à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a encouragé les États parties à coordonner les questions intéressant la Convention et l'OMC au niveau national.

IX. QUESTIONS DIVERSES

(point 9 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

(point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 6 et 13 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.7. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

44. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président. À la 6^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

45. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a pris note de la communication d'une Partie publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2003/MISC.7. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions relevant du point 9 a) de l'ordre du jour. Il a décidé de poursuivre cet examen à sa dix-neuvième session²³.

²³ Texte adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.11.

B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto
(point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 6 et 13 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.8.

47. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA. À la 6^e séance, le Président a rendu compte des résultats de ces consultations. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

48. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a indiqué qu'il n'avait pas achevé l'examen des questions relevant du point 9 b) de l'ordre du jour. Il a décidé de poursuivre cet examen à sa dix-neuvième session²⁴.

C. Autres questions
(point 9 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

49. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 6 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu que le Président établirait un projet de conclusions sur la question, avec le concours du secrétariat et après consultation des Parties intéressées. Une déclaration a également été faite par un représentant du PNUE.

2. Conclusions

50. À sa 6^e séance, le 13 juin, ayant examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes²⁵:

a) Le SBSTA a noté l'importance de la décision prise par M. V. Poutine, Président de la Fédération de Russie, de convoquer du 29 septembre au 3 octobre 2003 à Moscou, une conférence mondiale sur les changements climatiques – initiative saluée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 57/258. Le SBSTA a invité les Parties et le secrétariat à coopérer étroitement pour que cette conférence soit couronnée de succès;

²⁴ Texte adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.10.

²⁵ Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.14.

b) Le SBSTA a été informé que les renseignements concernant la proposition du Brésil fournis par le Programme mondial de recherche sur le climat et par le Programme international géosphère-biosphère en réponse à la demande qu'il avait formulée à sa dix-septième session pouvaient être consultés sur le site Web de la Convention²⁶. Il a pris note des informations communiquées par le Gouvernement brésilien, présentées également au nom des Gouvernements britannique et allemand, sur l'organisation d'un atelier concernant cette proposition, qui pourrait se tenir les 8 et 9 septembre 2003 à Berlin;

c) Le SBSTA s'est félicité de l'annonce faite par le représentant du Gouvernement indien, qui avait fait savoir que la Confédération des industries indiennes, avec l'appui du Gouvernement indien, organiserait une foire technologique du 10 au 13 novembre 2003 à New Delhi. Il a également noté que le Gouvernement indien, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), le Conseil mondial des entreprises pour un développement durable et l'Institut des ressources énergétiques, accueillerait une table ronde de haut niveau sur le thème: «Le MDP: possibilités de coopération internationale», qui se tiendrait le 10 novembre 2003 à New Delhi;

d) Le SBSTA a également noté que, si l'on disposait des ressources financières requises, d'autres réunions intéressant la Convention, organisées par le secrétariat, se tiendraient au même moment et au même endroit, notamment une réunion spéciale du Groupe d'experts du transfert de technologie et un atelier sur l'adaptation. Il a prié le secrétariat d'établir l'ordre du jour de cet atelier en tenant compte de la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable (décision 1/CP.8)²⁷.

X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 10 de l'ordre du jour)

51. À sa 6^e séance, le 13 juin, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur sa dix-huitième session (FCCC/SBSTA/2003/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

²⁶ <http://www.unfccc.int>.

²⁷ FCCC/CP/2002/7/Add.1.

Annexe

**LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI
À SA DIX-HUITIÈME SESSION**

FCCC/SBSTA/2002/13	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dix-septième session, tenue à New Delhi du 23 au 29 octobre 2002
FCCC/SBSTA/2003/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2003/2	Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Synthèse des vues présentées par les Parties sur les aspects du troisième rapport d'évaluation qui pourraient aider à examiner plus avant les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence des Parties et celui de ses organes subsidiaires
FCCC/SBSTA/2003/3	Questions méthodologiques. Questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Bilan des activités pilotes de formation des membres des équipes d'examen composées d'experts
FCCC/SBSTA/2003/4	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Projet de texte unifié.
FCCC/SBSTA/2003/5	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement. Document présentant des options pour les modalités destinées à tenir compte de la non-permanence

- FCCC/SBSTA/2003/6 Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement. Document présentant des options pour les modalités de traitement des questions liées aux niveaux de référence, à l'additionnalité et aux fuites
- FCCC/SBSTA/2003/7 Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement. Document présentant des options pour les modalités de traitement des questions liées aux impacts socioéconomiques et environnementaux, y compris les impacts sur la diversité biologique et les écosystèmes naturels
- FCCC/SBSTA/2003/8 Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Atelier sur les définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement. Note du Président du SBSTA
- FCCC/SBSTA/2003/9 Recherche et observation systématique. Questions qui pourraient être examinées dans le cadre de l'étude du deuxième rapport sur la capacité du réseau mondial d'observation du climat de répondre aux besoins de la Convention-cadre sur les changements climatiques
- FCCC/SBI/2003/7/Add.2 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Compilation-synthèse des troisièmes communications nationales. Rapport de compilation-synthèse sur les troisièmes communications nationales. Additif. Politiques et mesures adoptées
- FCCC/SBSTA/2003/INF.1 Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Synthesis and elements of a possible work programme
- FCCC/SBSTA/2003/INF.2 Methodological issues. Issues relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Treatment of confidential data in the technical review of greenhouse gas inventories

- FCCC/SBSTA/2003/INF.3 Methodological issues. Emissions resulting from fuel used in international aviation and maritime transportation
- FCCC/SBSTA/2003/INF.4 Development and transfer of technologies. Report of the UNFCCC workshop on enabling environments for technology transfer, Ghent, Belgium, 9-10 April 2003
- FCCC/SBSTA/2003/INF.5 et Add.1 Methodological issues. Issues relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Report of the second workshop on adjustments
- FCCC/SBSTA/2003/INF.6 Methodological issues. Issues relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Report on the intersessional consultations on registries
- FCCC/SBSTA/2003/INF.7 Cooperation with relevant international organizations. World Trade Organization
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.22/ Add.1 à 4, et Add.5 et Corr.1 Methodological issues. Land use, land-use change and forestry: definitions and modalities for including afforestation and reforestation activities under Article 12 of the Kyoto Protocol. Views from Parties on issues relating to modalities for the inclusion of afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism in the first commitment period. Addenda. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.1 et Add.1 Methodological issues. Good practice guidance and other information on land use, land-use change and forestry. Implications of harvested wood products accounting. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1 Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Aspects of the Third Assessment Report that could facilitate the work of the Conference of the Parties and its subsidiary bodies. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.3 et Add.1 Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Initial views on needs for specific methodological activities and on a strategic approach to future methodological work. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2003/MISC.4 Methodological issues. Issues relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Draft technical guidance on methodologies for adjustments under Article 5, paragraph 2, of the Kyoto Protocol, taking into account the results of the case studies for simulating the calculation of adjustments. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.5 Methodological issues. Land use, land-use change and forestry: definitions and modalities for including afforestation and reforestation activities under Article 12 of the Kyoto Protocol. Draft text for modalities. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.6 Cooperation with relevant international organizations. Relationship between efforts to protect the stratospheric ozone layer and efforts to safeguard the global climate system: issues relating to hydrofluorocarbons and perfluorocarbons. Responses from the Intergovernmental Panel on Climate Change and the Technology and Economic Assessment Panel of the Montreal Protocol
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.7 Other matters. Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.8 Other matters. Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/L.1 Report on the session. Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its eighteenth session
- FCCC/SBSTA/2003/L.2 Questions méthodologiques. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.3 Questions méthodologiques. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.4 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.5 Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.6 et Add.1 à 3 Questions méthodologiques. Questions relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président

FCCC/SBSTA/2003/L.7 et Add.1	Questions méthodologiques. Questions relatives à la notification et à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.8	Questions méthodologiques. Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.9	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.10	Questions diverses. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.11	Questions diverses. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.12	Politiques et mesures correspondant à de «Bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.13	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités applicables à la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.14	Questions diverses. Autres questions. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.15	Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/TP/2003/2	Environnements propices au transfert de technologies. Document technique

Autres documents

FCCC/CP/1998/7	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Recherche et observation systématique. Rapport sur le développement des réseaux d'observation du système climatique
FCCC/CP/1998/MISC.2	Review of the implementation of commitments and of other provisions of the Convention. Research and systematic observation. Comprehensive report on the development of the observational networks of the climate system
FCCC/CP/2002/7 et Add.1 à 3	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session, tenue à New Delhi du 23 octobre au 1 ^{er} novembre 2002
FCCC/SBSTA/2002/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa seizième session, tenue à Bonn du 5 au 14 juin 2002
FCCC/SBSTA/2002/INF.2	Methodological issues. Guidelines under articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Report on intersessional consultations on registries. Note by the Chair of the consultations
FCCC/SBSTA/2002/INF.13	“Good practices” in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Policies and measures of Parties included in Annex I to the Convention reported in third national communications
FCCC/SBSTA/2002/INF.15	Research and systematic observation. First compilation and synthesis of national reports on global climate observing systems
FCCC/SBSTA/2002/INF.19	Methodological issues. Guidelines under Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Proposal for case studies to simulate the calculation of adjustments under Article 5, paragraph 2, of the Kyoto Protocol
FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add.1 et 2	Proposal on cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2002/MISC.19	“Good practices” in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
